# LE TRAVAIL À TEMPS PARTIEL

Type de saisine : AUTOSAISINE
Type de texte : RAPPORT
Traité par : Travail

Adopté le : 29/01/1997
Mandature : 1994-1999

Rapporteur :

WALTER Jean-Louis

La version numérique de ce document n'existe pas.

Contactez le CESE pour obtenir le document.

PRÉSENTATION
Le développement du travail à temps partiel concerne aujourd'hui 16 % des actifs. Les créations d'emplois à temps partiel tendent actuellement à l'emporter sur celles à temps plein. Le travail à temps partiel reste cependant très féminisé, fortement concentré dans certains secteurs d'activité, tertiaires pour l'essentiel, et souvent associé à des métiers peu qualifiés ou dont la qualification est insuffisamment reconnue. Il est, de surcroît, trop rarement, l'expression d'un choix du salarié. Le Conseil économique et social, convaincu que la dynamique du travail à temps partiel sera d'autant plus forte que les aspirations des salariés seront mieux prises en compte, a recherché les moyens d'une amélioration qualitative de cette forme de travail et d'emploi et, par voie de conséquence, de son image.
N° Brochure :
4329
Nor :
CESX9700101V
Référence :
1997-01

© - copyright CESE - Novembre 2026